



Vide-Greniers et Brocante au Château de l'Ecurays à Prinquiau

Madame, Monsieur,

L'association Renaissance du Patrimoine de l'Ecurays, organise son **16ème** vide-greniers et brocante **le Dimanche 29 septembre 2024, de 06h30 à 19h**, dans le magnifique parc en herbe et boisé du Château.

Ci-joint un bon d'inscription pour un emplacement (minimum 4 m sur 6 m de profondeur), qui sera numéroté.

Dès réception de ce bon d'inscription (qui servira aussi d'attestation officielle) et du paiement par chèque, nous vous affecterons une place, dans l'ordre des inscriptions.

Vous pourrez stationner le véhicule sur l'emplacement, sous réserve qu'il ne dépasse pas les limites réservées.

A votre arrivée, nous vous accueillerons pour les formalités, remise de votre N° d'emplacement, ticket apéritif ou café et une personne de l'association vous accompagnera jusqu'à votre emplacement.

Ouverture du parc pour les exposants à partir de 06h30

Les organisateurs se donnent le droit de réattribuer l'emplacement à partir de 9h. Si vous avez un retard, merci de prévenir au 06 84 71 88 27 ou au 06 42 62 23 88.

La location de l'emplacement pour la journée est 16€, soit 4,00€ le m. Si toutefois vous désirez un emplacement plus grand il faudra rajouter 4,00€ le mètre supplémentaire.

Etablir le chèque à l'ordre de : ARPE, et l'adresser à :

Jacky HALGAND
* **7 bis, rue de Besné**
44260 Prinquiau
Tél 06 42 62 23 88

ATTENTION : A réception de votre chèque, vous serez inscrit, mais **vous ne recevrez pas de confirmation en retour**. N'attendez pas le dernier moment pour vous s'inscrire, Chaque année nous refusons beaucoup d'exposants.

Restauration possible sur place (Bar, sandwich américain, grillades, frites, galettes, crêpes etc...).

Pour une meilleure organisation et éviter les attentes, n'attendez pas 12h pour acheter vos tickets repas.

Bon d'inscription et attestation à découper et à envoyer à l'adresse ci-dessus* (Conserver la partie haute)

Organisateur : Association Renaissance du Patrimoine de l'Ecurays

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne morale

se déroulant le **Dimanche 29 septembre 2024** à **Prinquiau**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/, (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par la préfecture de

N° immatriculation de mon véhicule : **Préciser : (voiture ou fourgon).**.....

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.

- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à **le**

Signature

Ci-joint règlement de €, pour emplacement(s), d'une longueur de mètres chacun(s).

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

J'ai pris note que le matériel que j'expose ou que je stocke est sous mon entière responsabilité.

La vente d'animaux et d'armes est formellement interdite,
ainsi que la vente de nourriture sans autorisation de l'organisateur.

Je m'engage à laisser l'emplacement propre et sans objet à mon départ.



REGLEMENT VIDE GRENIER

- 1) Le vide grenier est organisé par l'Association de Renaissance du Patrimoine de l'Ecurays (ARPE).
- 2) La gestion est assurée par l'ARPE.
- 3) Le vide grenier est réservé aux particuliers. Quelques emplacements sont réservés pour les professionnels.
- 4) Une participation de 16 euros par emplacement simple (4m x 6m) est demandée lors de l'inscription. Tout mètre supplémentaire sera facturé 4€.
- 5) Par soucis d'organisation, les désistements ne seront plus autorisés deux semaines avant le vide-greniers.
- 6) L'ouverture se fera à 6h00. Fin du vide-grenier à 18h00.
- 7) L'installation sur le lieu de vente se fera entre 6h00 et 9h00, après ce délai aucun véhicule ne pourra circuler sur le site avant 18h00.
- 8) L'organisateur ne fourni aucun matériel pour exposer (pas d'étal, pas de tables ni chaises...).
- 9) L'organisateur se dégage de toute responsabilité concernant les vols et dégradations en tous genres.

Bonjour,

Ces dernières années, vous vous êtes inscrit à notre vide-greniers annuel sur le site de l'Ecurays, et nous vous en remercions. Le **29 septembre 2024**, nous remettons ça !

Pour vous remercier de votre présence, nous nous permettons de vous envoyer un bulletin d'inscription, si vous voulez y participer.

Ne tardez pas à vous inscrire, tous les ans nous refusons beaucoup de monde !!
(Si vous vous êtes déjà inscrit, ne tenez pas compte de ce message.)

En partenariat avec la commune et la Fondation du Patrimoine, l'Association Renaissance du Patrimoine de l'Ecurays (ARPE) s'attache à restaurer les différents bâtiments situés sur le domaine.

Pour aller plus loin dans cette restauration, Prinquiau à lancé en septembre 2021, une vaste souscription publique afin de lancer une première phase de travaux dès début 2024.

Faire un don, c'est donc redonner vie à ce château, lui redonner sa pleine place culturelle, et le remettre au cœur de l'animation citoyenne de la commune. Pour en savoir plus n'hésitez pas à consulter le site de la Fondation du Patrimoine :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/le-domaine-de-lescurays-a-prinquiau>

Dans l'attente de vous revoir, cordialement.

Jacky HALGAND

